



Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
27 juin 2011
Français
Original: anglais

Conseil du commerce et du développement

Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme

Cinquante-neuvième session

Genève, 5-7 septembre 2011

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation des activités de la CNUCED: évaluation approfondie du programme de la CNUCED relatif à la science et à la technologie au service du développement

Rapport intérimaire sur l'application des recommandations issues de l'évaluation externe indépendante des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables

Rapport du secrétariat de la CNUCED

Résumé

À sa cinquante-sixième session, le Groupe de travail du cadre stratégique et du budget-programme a examiné l'évaluation approfondie des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral, aux petits États insulaires en développement et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables (TD/B/WP/223, TD/B/WP/223/Add.1 et TD/B/WP/224). Il a prié le secrétariat de la CNUCED de lui rendre compte des progrès accomplis concernant la mise en œuvre de l'ensemble des recommandations à la prochaine session du Groupe de travail consacrée à la coopération technique (TD/B/WP/225). Le secrétariat a établi la présente note en réponse à cette demande.

Introduction

1. Le secrétariat, afin de donner effet aux recommandations des évaluateurs externes et du Groupe de travail, a pris des mesures pour renforcer la pertinence et l'efficacité des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées aux pays les moins avancés (PMA), aux pays en développement sans littoral (PDSL), aux petits États insulaires en développement (PEID) et autres petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables (PPESFV), comme expliqué dans les sections qui suivent.

I. Un ciblage mieux défini des activités de coopération technique consacrées aux PMA, aux PDSL, aux PEID et autres PPESFV

2. En ce qui concerne la première recommandation, les évaluateurs indépendants ont noté ceci dans leur rapport: «il conviendrait de mieux définir le champ d'intervention concernant les PDSL et les PEID» (par. 61). Comme le secrétariat l'a fait valoir dans ses observations sur le rapport d'évaluation, la CNUCED souscrit à la teneur de cette recommandation et a d'ailleurs énoncé clairement les objectifs de son action pour ces pays dans le cadre stratégique biennal (voir par exemple A/65/6 (Programme 10)). Il convient de rappeler que les mandats de la CNUCED en ce qui concerne les PDSL et les PEID (le Programme d'action d'Almaty pour les PDSL et la Stratégie de Maurice pour les PEID) sont distincts du mandat de la CNUCED en faveur des PMA, qui s'inscrit lui-même dans un mécanisme de conférences décennales. Les chevauchements naturels entre la catégorie des PMA et celle des PDSL, et entre la catégorie des PMA et celle des PEID, sont de nature factuelle et ne devraient pas engendrer de confusion quant au ciblage de l'action.

3. Une partie de l'activité de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux consiste à fournir aux pays radiés de la liste des PMA des services de conseil et à les aider à effectuer une transition sans heurt. Tout comme durant la précédente décennie, les PMA pouvant être radiés de la liste se trouvaient être des PEID. La Division a donc volontairement ciblé son action sur le groupe des PEID qui sont également des PMA. Mais elle a continué dans le même temps à assurer des services consultatifs et des analyses de vulnérabilité pour l'ensemble des PEID indépendamment de leur qualité ou non de PMA. La Division continuera à mettre l'accent sur la distinction nécessaire entre son action pour les PDSL ou les PEID, d'une part, et son action pour les PMA, d'autre part.

4. En ce qui concerne les PMA, il est mis l'accent tout particulièrement sur la contribution de la CNUCED au renforcement des capacités pour l'appropriation des politiques et la fourniture coordonnée d'une assistance technique liée au commerce par le biais du Cadre intégré renforcé. Des efforts sont faits pour renforcer les interactions entre les travaux d'analyse des politiques et de recherche et les activités d'assistance technique en vue du renforcement des capacités. Conformément à cette stratégie, les travaux de recherche aident à élaborer des notes de synthèse et des outils de formation qui servent à des ateliers pour le renforcement des capacités et la diffusion de la recherche, ainsi qu'à des ateliers pré-EDIC (étude diagnostique sur l'intégration du commerce). En outre, la Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux s'attache à répondre aux demandes d'appui spécifiques pour l'actualisation des études diagnostiques sur l'intégration du commerce pour les PMA, pour la préparation de stratégies de développement commercial, pour la définition du potentiel des pays en matière d'exportation, et pour les services consultatifs à fournir pour des questions commerciales comme celles des règles d'origine et de l'accès aux marchés. À travers l'appui qu'elle apporte pour les études diagnostiques sur

l'intégration du commerce et son interaction dans les premières étapes avec les services chargés de mettre en œuvre au niveau national le Cadre intégré renforcé dans les PMA, la Division participe activement à la détermination en amont des activités d'assistance technique liées au commerce.

5. La CNUCED s'est aussi engagée activement dans la mise au point d'un nouvel outil d'assistance technique, la stratégie de développement commercial, qui prend en compte spécifiquement les besoins des PMA pour formuler leurs stratégies commerciales compte tenu de leurs obligations bilatérales, régionales et multilatérales en matière de commerce et de leurs objectifs de développement définis au niveau national.

6. Ces activités, en plus des travaux menés dans les cinq domaines d'action ciblée mentionnés au paragraphe 62, montrent comment est mise en œuvre cette recommandation. À ce jour, par exemple: a) des examens de la politique d'investissement ont été menés à bien dans 12 PMA; b) une assistance pour accéder à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) a été apportée à un certain nombre de PMA comme le Bhoutan, le Cambodge, la République démocratique populaire lao, Sao Tomé-et-Principe et le Yémen; et c) en ce qui concerne la formulation des politiques commerciales, il a été préparé pour le Rwanda, avec le Ministère du commerce et de l'industrie de ce pays, un cadre de politique commerciale qui a conduit à l'adoption d'une nouvelle politique commerciale. Il continue enfin d'être apporté aux PDSL une assistance pour la facilitation du commerce et un appui pour la gestion de la dette conformément aux mandats de la CNUCED dans ces domaines respectifs, ainsi que dans le cadre des programmes SYDONIA et SYGADE.

7. Il est dit au paragraphe 156 du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 que la CNUCED «devrait continuer de s'attaquer aux problèmes rencontrés par les pays les moins avancés en conduisant une action de renforcement du consensus intergouvernemental, notamment au sein du Conseil du commerce et du développement, et contribuer également à la mise en œuvre du Programme d'action dans le cadre de l'assistance technique qu'elle fournit à ces pays. La capacité institutionnelle de la CNUCED en matière de recherche et d'analyse des questions qui intéressent les pays les moins avancés devrait être maintenue à cette fin». À cet égard, la CNUCED continuera d'aider les PMA à promouvoir les programmes de développement des capacités productives, et de renforcer l'assistance pour faciliter la transition sans heurt des pays radiés de la liste des PMA.

II. Améliorer l'efficacité de la CNUCED dans l'exécution des activités de coopération technique

8. Le secrétariat fait sienne la recommandation figurant à l'alinéa *a* du paragraphe 63, qui met en exergue l'importance de la coopération et de la coordination entre les divisions. À ce propos, la Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux a toujours joué un rôle central de coordination pour les stratégies de développement de l'Afrique et des PMA, des PEID, des PDSL et autres PPESFV, comme reflété dans le cadre stratégique de la CNUCED depuis plusieurs exercices biennaux¹. En outre, au sein de la CNUCED il existe un mécanisme interdivisions, le Comité d'examen des projets, qui examine tous les aspects de la coopération technique. Dans le cadre de ses réunions périodiques, le Comité cherche à promouvoir la mise en commun des informations sur les questions de coopération technique, y compris l'examen de nouvelles propositions de projets en vue de renforcer la coopération entre les divisions et la cohérence par rapport aux mandats et à la stratégie de la

¹ Voir par exemple A/65/6 (Programme 10), par. 10.4.

CNUCED pour la coopération technique. Le Comité d'examen des projets comprend des coordonnateurs désignés par chaque division, y compris la Division de l'Afrique, des PMA et des programmes spéciaux, ainsi que le Service de la coopération technique.

9. En ce qui concerne la recommandation formulée à l'alinéa *b* du paragraphe 63, en général la CNUCED s'efforce d'adapter tous ses projets aux besoins des pays bénéficiaires en consultant longuement ces derniers dès le stade de la conception. Il convient de noter cependant que dans le cas de projets tels que le SYGADE et le SYDONIA, il existe des limites aux modifications sur mesure que l'on peut apporter à des logiciels qui ont été conçus comme «génériques». Même si l'on prend en considération les demandes des utilisateurs en matière de mise à jour des logiciels et de mise au point de nouvelles versions, il faut parfois faire un compromis entre la réalisation d'économies d'échelle dans la mise au point des logiciels et la prise en compte des besoins de chacun. Consciente de ces contraintes, la CNUCED s'efforce de les atténuer en permettant le rajout de modules complémentaires et en commençant à évoluer vers une architecture informatique ouverte. Les projets sont aussi adaptés aux pays au stade de l'exécution, des services particuliers tels que la gestion de bases de données étant incorporés dans les activités d'assistance technique lorsque les bénéficiaires en font la demande.

10. Néanmoins et comme indiqué précédemment, le programme relatif au SYGADE a lancé une nouvelle version du logiciel – SYGADE 6 – qui non seulement tient compte des plus récentes meilleures pratiques en matière de gestion de la dette, mais aussi repose sur une architecture informatique ouverte. Le SYGADE 6 contient une interface Internet qui donne un accès centralisé à tous les modules, informations, applications, données et liens couramment employés par les utilisateurs du système. En outre, la nouvelle architecture permet d'ajouter des éléments sur mesure en fonction des besoins particuliers des pays. L'architecture ouverte utilisée pour mettre au point le SYGADE 6 permet aussi d'établir une interface avec d'autres logiciels publics ainsi qu'avec tous les outils classiques d'analyse employés dans les pays utilisateurs. L'installation du SYGADE 6 dans tous les pays bénéficiaires est un objectif clef du programme, sous réserve que des ressources extrabudgétaires soient disponibles.

11. S'agissant du financement, conformément au paragraphe 217 de l'Accord d'Accra et dans le cadre du regroupement des projets au sein de groupes thématiques pluriannuels et multidonateurs, le secrétariat continue à encourager les donateurs et les donateurs potentiels à verser des contributions aux fonds d'affectation spéciale thématiques pluriannuels et multidonateurs, pour une plus grande prévisibilité de la planification et de l'exécution des programmes d'assistance technique pertinents. Le fonds d'affectation spéciale pour les PMA est un exemple de ces fonds d'affectation spéciale qui représente un important mécanisme pour fournir aux PMA quand ils en ont besoin une assistance technique et un appui pour le renforcement des capacités. Un appui pluriannuel accru à ce fonds d'affectation spéciale, par exemple, permettrait de répondre de façon encore plus rapide et plus flexible aux besoins des pays en question et le secrétariat compte sur le soutien des pays donateurs à cet égard.

III. Informations sur les activités entreprises par la CNUCED dans les PMA, les PDSL, les PEID et autres PPESFV

12. S'agissant de la recommandation formulée au paragraphe 64, le secrétariat souscrit à l'idée que pour réaliser une évaluation complète des activités de coopération technique de la CNUCED consacrées à des catégories spécifiques de pays, il faut disposer d'informations détaillées sur les activités exécutées dans les différents pays appartenant aux quatre catégories. Ces informations peuvent être fournies par les divisions concernées à l'occasion de réunions d'information et de contacts périodiques avec les délégations. La

synthèse la plus complète de ces activités est fournie dans l'annexe 1 du rapport annuel sur les activités de coopération technique qui est présenté au Groupe de travail. Toutefois, ce rapport recense les activités exécutées au cours de l'année considérée par groupe thématique et non par pays, car les pratiques comptables actuelles du secrétariat permettent difficilement ce chiffrage. Les projets régionaux et interrégionaux, en particulier, correspondent souvent à des travaux d'analyse afin d'appuyer l'action de la CNUCED pour la recherche et l'analyse en matière de politiques.

IV. Conclusion

13. Sur la base des recommandations de l'évaluation et de l'avancée récente que représente le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020, le secrétariat réexaminera sa stratégie et ses activités pour s'assurer de la pertinence et de l'efficacité de son action pour les PMA, les PDSL, les PEID et autres PPESFV. Des moyens de renforcer l'efficacité des programmes d'assistance technique de la CNUCED ont été, et continuent d'être, recherchés et mis en œuvre, notamment par le biais d'une coopération accrue entre les divisions dans le cadre d'équipes de travail et du Comité d'examen des projets.
